

FSP

LES FICHES DE SECURITE AU POSTE DE TRAVAIL

Point réglementaire

Article R.4141-14

La formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail s'intègre à la formation ou aux instructions professionnelles que reçoit le travailleur.

Elle est dispensée sur les lieux du travail ou, à défaut, dans les conditions équivalentes.

Article R.4141-13

La formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail a pour objet d'enseigner au travailleur, à partir des risques auxquels il est exposé :

- 1° Les comportements et les gestes les plus sûrs en ayant recours, si possible, à des démonstrations ;
- 2° Les modes opératoires retenus s'ils ont une incidence sur sa sécurité ou celle des autres travailleurs ;
- 3° Le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours et les motifs de leur emploi.

Objectif

Connaître les obligations réglementaires

Savoir réaliser des fiches de sécurité au poste de travail et savoir les utiliser

Informar les salariés

Mettre à jour les fiches

Participants

Encadrement, responsables maintenance, responsables de production, responsables qualité, chefs d'équipes

Programme

Point réglementaire

Les 4 parties de la fiche sécurité

Prise de fonction

Fonctionnement

Maintenance / Consignation

Personnes habilitées

La prise de renseignements

La trame des fiches de sécurité

Suivre les consignes de sécurité

Les différentes procédures

Exemples pratiques

Modalités

Durée du stage : une journée

Prix H.T. : nous consulter

Nombre de participants : 10 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée)